

Rapport n°2 :

Compte-rendu des élections du Bureau du Comité d’Ethique pour la Recherche UBFC & proposition de modification du règlement intérieur du CER

Rapporteur (s) :	Florian GENTET Assistant Administratif – CER UBFC
Service – personnel référent	Directrice : Julie MONNIN Directrice Générales des Services – COMUE UBFC Rédacteur : Florian GENTET Assistant Administratif – CER UBFC
Séance du Conseil académique	24 mai 2023

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

1 – Elections des membres du Bureau du CER

Le Comité d’Ethique pour la Recherche UBFC a procédé à l’élection des membres de son Bureau le mardi 25 avril 2023. L’élection a donné les résultats suivants :

Président(e) du CER		
Candidats	Nombre de votes	%age de votants
LESOURD, Mathieu	24	70,59%
<i>Vote blanc</i>	0	0%
Suffrages non-exprimés	10	29,41%
Nombre de votants	34	100%

Vice-Président(e) du CER		
Candidats	Nombre de votes	%age de votants
DELEY, Gaëlle	24	70,59%
<i>Vote blanc</i>	0	0%
Suffrages non-exprimés	10	29,41%
Nombre de votants	34	100%

Secrétaire du CER		
Candidats	Nombre de votes	%age de votants
<i>Vote blanc</i>	23	67,65%
Suffrages non-exprimés	11	32,35%
Nombre de votants	34	100%

A partir du mardi 25 avril 2023, la composition du Bureau est la suivante :

Président du CER UBFC : M. Mathieu LESOURD ;
Vice-Présidente du CER UBFC : Mme. Gaëlle DELEY ;
Secrétaire du CER UBFC : *poste vacant.*

M. LESOURD et Mme. DELEY ont été élus pour 2 ans renouvelables. Leurs mandats respectifs s'achèveront le **jeudi 24 avril 2025**.

Etant donné que le troisième siège du Bureau est toujours vacant et que sa complétion représente une condition essentielle d'un fonctionnement fluide du Comité, un ensemble de démarches auprès des membres actuels a été lancé afin de solliciter des candidatures à ce siège.

2 – Demande de modification du règlement intérieur du CER UBFC

En accord avec l'article 2.3 du règlement intérieur du CER UBFC¹ (« Bureau », p. 4), le Bureau récemment élu procède au réexamen dudit règlement ainsi que de sa charte de fonctionnement. A l'issue de ce réexamen, le Comité d'Éthique pour la Recherche propose plusieurs modifications (chacune votée par l'ensemble des membres du Comité), présentées ci-dessous. Il est demandé aux membres du Conseil Académique de la COMUE de délibérer sur chacune de ces propositions.

SOU MIS A DELIBERATION

Proposition de modification relative au Règlement Intérieur du CER UBFC

1) Il est demandé au CAC de statuer sur notre proposition de modification du nom de la fonction de « Secrétaire » du CER et de lui substituer le terme de « *Vice-Président(e)* ». En effet, la fonction secrétariale est désormais remplie par l'assistant administratif du CER UBFC ; ainsi, les fonctions remplies par celui ou celle désigné(e) comme « Secrétaire » sont désormais identiques à celles remplies par celui ou celle désigné(e) comme Vice-Président(e). Il semble donc logique que le Bureau doit être occupé par un(e) Président et deux Vice-Président(e)s.

Cette proposition modification a été approuvée à l'unanimité par les membres du CER UBFC ayant exprimé leur suffrage :

Détail des voix : 24 **pour** ; 0 **contre** ; 0 **abstention**.

¹ « Le bureau réexamine, au moins une fois par mandat, le présent règlement et la charte qui le régit, et expose à l'ensemble des membres du CER UBFC les éventuelles modifications qu'il souhaite apporter en les justifiant. Il est alors procédé à un vote à bulletins secrets au sein du CER UBFC sur chacune des modifications proposées par le Bureau. Par la suite, le bureau présente au Conseil Académique de la COMUE UBFC, le cas échéant, les modifications qu'il a proposées de ces documents et les résultats qu'elles ont chacune obtenus à la suite du vote au sein du CER UBFC. Ces modifications devront être validées par le Conseil Académique de la COMUE UBFC. »